

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
COLLEX-BOSSY**

**Séance ordinaire du mardi 12 octobre 2021, à 19h30
à la Salle communale**

Présents

M. POTVIN Thierry, Président
M. PFEIFFER Pablo, Vice-président
Mme TAHERI Odile, Secrétaire
M. BETTO Frédéric
Mme BOYE Jenny
M. CRÉTARD Pascal
M. FERRILLO Maximilien
M. KENDE Michael
Mme MALHERBE Sylvie
Mme MARQUES Nadia
Mme MOTA Rose Marie
Mme MORGANELLA Cecilia
Mme NOLL Dorothea
M. VERARDI Tiziano

Absents excusés

M. PESENTI Sébastien

Exécutif

M. MUÑOZ Ricardo, Maire
M. CHAHLAOUI Skander, adjoint
M. FRACHEBOUD Bernard, adjoint

Administration

Mme ROSET Martine, Secrétaire générale
Mme PRALAT Noémie, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021
2. Assermentation de Mme Nadia Marques en remplacement de Mme Valérie Mégroz, démissionnaire
3. Communication 2/2021 prenant acte de l'assermentation de Mme Marques
4. Vote de la délibération 13/2021 désignant les commissions attribuées à Mme Marques
5. Communication du bureau du Conseil Municipal
6. Communication du Maire et des Adjointes
7. Rapports des commissions
8. Délibération 10/2021 en vue de l'approbation de la modification des statuts du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive-Droite du Lac (GICORD)
9. Délibération 12/2021 au sujet d'un crédit d'investissement complément de Fr. 12'320.- pour les travaux liés au déploiement du réseau à haut débit dans le hameau de Mâchefer, sis sur la commune de Collex-Bossy
10. Délibération 11/2021 pour un crédit de rénovation de la Ferme Gindre-Constantin d'un montant de Fr. 9'442'640.-
11. Décision de l'ACG sujette à opposition du Conseil municipal
 - a. Subvention de 2.2 millions pour l'acquisition d'un système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) destiné aux 44 communes membres du SIACG
12. Propositions individuelles et questions

* * *

M. Thierry POTVIN, Président du Conseil municipal, sonne l'ouverture de la séance du Conseil municipal à 19 heures 30 précises. M. Sébastien PESENTI est excusé.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Président attire l'attention de l'assemblée sur deux tristes nouvelles tombées la semaine précédente.

D'une part, la disparition d'Albert MARÉCHAL, ancien maire de Collex-Bossy. Albert MARÉCHAL a été au service de la commune pendant plus de 30 ans, d'abord comme adjoint de 1971 à 1987, puis comme maire jusqu'en 2003.

D'autre part, dans un accident de la route, la commune a perdu Valentin KLINCKMANN, frère de M. Marc KLINCKMANN qui est président de l'Association des Jeunes Actions de Collex-Bossy. Valentin est né à Collex-Bossy et y a fait toute son école. Il avait 19 ans.

Le Président demande aux personnes présentes de se lever et d'observer une minute de silence à leur mémoire.

Après avoir remercié l'assemblée, **M. POTVIN** entame l'ordre du jour envoyé à tous les Conseillers municipaux dans les délais impartis.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021

Le Président soumet l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021 à la discussion de ses collègues, en leur demandant s'ils ont des remarques à formuler sur ce document.

1.1. Faute de frappe (p.140, point 2.2)

Mme Dorothea NOLL a remarqué, à la page 140, que l'expression « pour l'année 2022 » est erronée, puisqu'elle figure dans le procès-verbal sous la forme « oour l'année 2022 ».

Dont acte.

1.2. Historique des procès-verbalistes (p.142, point 3.3)

Mme NOLL ajoute que dans sa prise de parole de la page 142, lorsqu'elle indique que la commune n'avait pas de procès-verbalistes avant 2020, elle aimerait qu'il soit précisé que Mme Danielle TONINATO s'occupait des procès-verbaux du Conseil municipal tandis que les conseillers municipaux assuraient ceux des diverses séances de commissions du Conseil municipal.

Dont acte.

1.3. Précision d'une intervention concernant les buvettes tenues par les associations (p.144, point 3.7)

Mme NOLL tient à souligner, concernant la manifestation Art en Campagne et l'absence d'une buvette lors de la cérémonie de clôture 2021 que la commune a coutume de demander aux associations de tenir de telles buvettes. Dans un premier temps, les associations sont informées de la tenue d'un évènement, puis les associations intéressées sont appelées à s'engager lors de ces manifestations. Elle était étonnée qu'aucune buvette ne soit organisée sur place au vu du nombre d'associations actives au sein de la commune. Elle a d'ailleurs indiqué que de nombreuses associations attendaient une telle occasion depuis deux ans, afin d'œuvrer et de gagner des fonds.

Dont acte.

1.4. Inclusion des deux associations (p.150, point 7)

Mme NOLL demande l'ajout de la mention de l'Association des Jeunes Actions dans son intervention suivante : « Mme Dorothea NOLL répond qu'aucune décharge n'a la priorité face à l'autre. Le Conseil municipal travaille étroitement avec l'Association de Sauvegarde des Intérêts de Collex-Bossy et Environs (ASICBE). » En effet, la discussion portant sur la non-discrimination entre les deux projets de décharges, il lui semble pertinent de mentionner les deux associations.

Dont acte.

Constatant l'absence d'autres remarques, le Président soumet l'approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 13 Conseillers municipaux sur 14 sont présents ; le Président n'exerce pas son droit de vote) :

Par 13 oui, aucun non et aucune abstention, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021.

2. Assermentation de Mme Nadia Marques en remplacement de Mme Valérie Mégroz, démissionnaire

Le Président demande à l'assemblée de se lever pour procéder à l'assermentation de Mme Nadia Marques, en remplacement de Mme Valérie MÉGROZ, démissionnaire.

« Madame Marques, je vais lire le serment et à la fin de la lecture, je vous prierai de lever la main droite et de répondre soit « je le jure » soit « je le promets ».

Nadia Marques, jurez-vous ou promettez-vous solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève, d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ? »

A la suite de la réponse positive de Mme Marques, le Conseil prend acte de son serment et lui souhaite la bienvenue.

3. Communication 2/2021 prenant acte de l'assermentation de Mme Nadia Marques à la fonction de conseillère municipale

La Secrétaire du Conseil municipal, **Mme Odile TAHÉRI** donne lecture de la communication prenant acte de l'assermentation de Mme Nadia MARQUES à la fonction de conseillère municipale, telle que reproduite ci-dessous.

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

Communication prenant acte de l'assermentation de Mme Nadia Marques à la fonction de conseillère municipale

Vu la démission de Madame Valérie Mégroz,

Vu l'acceptation du mandat de conseillère municipale par Madame Nadia Marques

Vu la lettre de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections, du 30.08.2021,

Conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Il a été procédé par Monsieur Thierry Potvin, président, en présence du conseil municipal réuni en séance du 12 octobre 2021, à l'assermentation de Madame Nadia Marques, nouvelle conseillère municipale remplaçant Madame Valérie Mégroz, démissionnaire.

Thierry POTVIN, Président du Conseil Municipal

4. Vote de la délibération 13/2021 désignant les commissions attribuées à Mme Nadia Marques, nouvelle conseillère municipale

Le Président soumet l'ensemble du texte de la délibération telle que lue par Mme la Secrétaire au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 14 Conseillers municipaux sur 15 sont présents, le Président ne vote pas) :

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

**D É L I B É R A T I O N
13/2021**

Vote d'une délibération désignant les commissions attribuées à Mme Nadia Marques, nouvelle conseillère municipale

Conformément à l'art. 10 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Dans sa séance du 12 octobre 2021**

D É C I D E :

Par 13 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité de ses membres présents,

De désigner Madame Nadia Marques, conseillère municipale, dans les commissions Sécurité, Cohésion sociale et Culture en remplacement de Madame Valérie Mégroz, démissionnaire.

Thierry POTVIN, Président du Conseil Municipal

En conséquence, la délibération ci-dessus est acceptée.

5. Communications du bureau du Conseil municipal

5.1. Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote 2022

S'agissant d'abord de la nomination à la présidence et à la vice-présidence du local de vote pour 2022 et des suppléants, le Président a été informé que les personnes suivantes sont candidates selon un commun accord entre les groupes.

- Président du local de vote : Thierry Potvin
- Suppléante du Président du local de vote : Odile Tahéri
- Vice-présidente du local de vote : Nadia Marques
- Suppléante de la Vice-présidente du local de vote : Sylvie Malherbe

Prenant acte de l'absence d'autres propositions de candidatures, le Président demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces nominations (au moment du vote, 14 Conseillers municipaux sur 15 sont présents, le Président ne vote pas).

Par 13 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil municipal élit, pour l'exercice 2022, les personnes susmentionnées à la présidence, vice-présidence et suppléance à la présidence et à la vice-présidence du local de vote.

5.2. Siège du Conseil municipal

A des fins organisationnelles, le Président demande à ses collègues s'ils souhaitent continuer à siéger à la salle communale ou s'ils sont prêts à retourner à la Salle du Conseil municipal pour les séances du Conseil municipal de novembre et de décembre 2021.

Le Président prend note de l'absence d'objection à la tenue du vote. Il demande si les conseillers municipaux souhaitent maintenir les séances à la salle communale (au moment du vote, 14 Conseillers municipaux sur 15 sont présents, le président ne vote pas) :

Par 8 oui, aucune contre et 5 abstentions, le Conseil municipal décide de maintenir ses séances à la salle communale.

5.3. Nomination de conseillers municipaux suppléants

Le Président attire l'attention de ses collègues sur la modification de la Loi sur l'Administration des Communes introduisant la possibilité pour les Conseils municipaux de nommer des conseillers suppléants. Si le Conseil municipal de Collex-Bossy décide qu'il souhaite adopter cette possibilité, cela impliquera une modification du Règlement du Conseil municipal.

Pour permettre aux Conseillers municipaux de se faire un avis, le Président vient de leur transmettre le courrier reçu du Conseil d'Etat à ce sujet. Il leur demande de l'examiner et de revenir avec des commentaires.

M. Tiziano VERARDI rappelle que le Conseil municipal avait déjà discuté de cette option et s'y était opposé.

Mme Martine ROSET précise que la commune avait été consultée par la Commission des Affaires Communales du Grand Conseil, pour émettre un préavis. Depuis, la loi a été votée par le Grand Conseil et est entrée en vigueur.

M. POTVIN ajoute qu'un amendement a été apporté à ladite loi, qui permet aux Conseils municipaux de choisir s'ils veulent nommer des conseillers suppléants. Il invite les groupes politiques à se consulter, afin qu'un vote soit tenu sur cette possibilité lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

5.4. Soirées d'informations de l'ACG

Par ailleurs, le Président rappelle le courrier transmis aux Conseillers municipaux le 1^{er} octobre de la part de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sur la tenue de soirées d'information à l'intention des élus communaux. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire auprès de l'ACG, au moyen du formulaire indiqué dans le courrier.

5.5. Sortie du Conseil municipal et des employés communaux à la Revue genevoise

Mme NOLL revient sur l'organisation d'une sortie des Conseillers municipaux et des employés communaux à la Revue genevoise. Mme ROSET devait, à ce propos, mettre un formulaire de réponse en ligne. Elle s'enquiert de l'avancée du projet.

Mme ROSET n'a pas eu le temps de mettre ce formulaire de réponse en ligne. Elle assure que cela sera fait prochainement.

6. Communications du Maire et des Adjointes**6.1. Autorisations de construire**

(Intervention de M. Ricardo Muñoz, Maire)

Conformément à la procédure établie lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2021, le Maire demande si certains conseillers municipaux ont des questions sur le document qui fait état des autorisations de construire au 12 octobre 2021.

Il n'y a aucune question relative aux autorisations de construire.

6.2. Présentation du budget 2022

(Intervention de Ricardo Muñoz, Maire)

6.2.1. Généralités

M. Ricardo MUÑOZ, Maire, présente aux Conseillers municipaux une version provisoire du projet de budget 2022.

Le budget de fonctionnement 2022 présente les sommes suivantes :

Postes	Montants (CHF)
Charges (en hausse de 5.7% s/budget 2021)	4'276'938.-
Amortissements (non-monétaires)	436'730.-
Revenus (en hausse de 5.2% s./budget 2021)	4'560'603.-
Excédents de charges (perte)	152'335.-

6.2.2. Points principaux à retenir

Des explications détaillées dispensées par M. le Maire, on peut retenir les points ci-après :

- Le projet de budget 2022, est comme celui de l'année 2021, déficitaire, montrant une perte de Fr. 152'335.-. En principe, les communes genevoises ont l'obligation de présenter un budget équilibré (LAC art.115. al.1).

- Toutefois, une commune peut présenter un budget de fonctionnement comportant un excédent de charges, à concurrence maximale de ses amortissements, pour autant que cet excédent soit couvert par son capital propre (LAC art. 115, al.2).
- Les revenus sont notamment les impôts sur les personnes physiques, les impôts sur les prestations en capital (IPC) avec les départs à la retraite, l'impôt sur la fortune, l'imposition à la source en lien avec les travailleurs frontaliers.
- Peu d'entreprises participent à la fiscalité communale.
En ce qui concerne les fonds péréquatifs (sur les personnes morales et sur la répartition des produits entre les communes), la commune de Collex-Bossy compte parmi les communes qui reçoivent des fonds plutôt que celles qui donnent des fonds.
- La commune prévoit des revenus provenant de la compensation fiscale fédérale à durée limitée (3 à 4 ans) sur les entreprises, en lien avec la Réforme fiscale et de financement de l'AVS acceptée par le peuple suisse en mai 2019.
- Le chapitre 1 « Ordre et sécurité publique, défense » présente une augmentation de 26% de ses charges, lié à un ajout dans ce chapitre des frais de l'entreprise de sécurité chargée de la fermeture de la barrière douanière du Bois-Chatton.
Fr. 30'000.- sont prévus pour le projet de contrôle du stationnement, permettant à des agents de verbaliser les infractions mais aussi l'installation de nouveaux panneaux routiers.
Le chapitre « Culture, sport et loisirs, église » connaît aussi une augmentation, liée à une dotation exceptionnelle célébrant les 30 ans de la Chapelle en 2022.
- L'augmentation du compte « Sécurité sociale » est reliée au projet séniors, qui représente environ Fr. 10'000.- ainsi qu'à une incertitude liée à la FASE, la structure d'accueil s'occupant principalement des centres aérés. La crèche des 4 saisons est également un facteur important d'augmentation.
- Le compte « protection de l'environnement et aménagement » fait état d'une augmentation des charges liées à la quantité de déchets produits en hausse. Dans ce chapitre est également prévu un projet de surveillance des incivilités dans les éco-points.

6.2.3. Examen au sein des commissions et approbation par le Conseil municipal

M. le Maire répète que les Conseillers municipaux disposeront dès jeudi 14 octobre des détails complet du budget 2022, tel que présenté, de manière qu'il puisse être analysé au sein des différentes commissions, avant d'être remis à la commission des finances qui se réunira en novembre pour trancher *in fine* sur le sujet.

6.2.4. Discussion et questions

Au terme de la présentation du budget par M. le Maire, le Président donne la parole à ses collègues :

Mme Rose-Marie MOTA demande si, lorsqu'une commission demande d'augmenter les positions du budget relatives à ses projets, cela affecte les sommes allouées aux autres commissions.

M. MUÑOZ compte sur le bon sens de toutes les commissions pour faire en sorte de travailler dans l'environnement financier qu'elles connaissent. Cela éviterait que la commission des Finances procède à un arbitrage. Un dépassement des lignes budgétaires peut être présenté, mais il ne recommande pas aux présidents de commission de dépasser la limite des investissements.

M. Skander CHAHLAOUI, Adjoint au Maire, tient à préciser qu'il n'est pas le seul magistrat dont les projets sont synonymes d'une augmentation des charges prévues pour 2022.

6.3. Modification de zone du projet des Houchettes

(Intervention de Ricardo Muñoz, Maire)

M. MUÑOZ informe que le Grand Conseil a voté à l'unanimité en faveur d'une modification de zone des Houchettes. Le débat n'a duré que 12 minutes et dès lors, la modification de zone est sujette à référendum pendant 40 jours. M. le Maire a bon espoir que les potentiels référendaires s'abstiennent.

6.4. Aménagement d'un chemin piétonnier à la route de Vireloup

(Intervention de Bernard Fracheboud, Adjoint)

M. l'Adjoint informe l'assemblée du lancement des travaux d'aménagement d'un chemin piétonnier à la route de Vireloup. Les riverains de la route de Vireloup, du chemin des Chaumets ainsi que du chemin de la Fruitière ont reçu un tout-ménage informatif. Le début des travaux est prévu, en principe, le 18 octobre 2021, mais est cependant conditionné au bon déroulement des travaux de la route de Collex. Des mesures de circulation alternées sont prévues, avec priorité aux transports publics. Un premier poste des travaux a été entrepris, puisque certains poteaux électriques ont été démontés.

En ce qui concerne les travaux de remplacement de conduites à la route de Collex, les ouvriers ont procédé à la purge de la conduite de 400mm. La qualité de l'eau est encore inférieure à la limite légale pour la conduite de 200mm.

M. Pablo PFEIFFER s'interroge sur la durée des travaux à la route de Vireloup, ce à quoi **M. FRACHEBOUD** répond que les travaux dureront trois mois et seront terminés d'ici les fêtes de fin d'année.

Mme NOLL s'est étonnée de lire sur le tout-ménage la mention de l'aménagement d'un « trottoir » alors qu'il s'agit d'un chemin piétonnier en matière du Salève. Elle regrette également que cette information routière ait été diffusée dans un format A4 alors que le programme culturel l'ait été en A5. Elle aimerait dès lors que soit entamée une réflexion sur les directives de communication par voie de flyers.

M. FRACHEBOUD répond que la mention « trottoir » plutôt que « chemin piétonnier » a été sélectionnée pour des raisons de mise en page.

6.5. Sensibilisation au feu

(Intervention de Skander Chahlaoui, Adjoint)

M. CHAHLAOUI communique l'organisation, avec le concours de la compagnie des sapeurs-pompiers, d'une journée de sensibilisation au feu, le jeudi 4 novembre 2021. Il invite les commissaires qui côtoient régulièrement du public à s'inscrire à cette manifestation, qui débutera à 18h15 et durera une heure.

M. PFEIFFER demande si la formation à l'utilisation des défibrillateurs et aux gestes de premiers secours sera assurée durant cette manifestation.

M. CHAHLAOUI répond que la formation concernant les défibrillateurs était un projet en cours au sein de la commission Sécurité et que celle-ci devra dès lors se positionner et faire appel à un partenaire extérieur pour l'organisation de la formation.

6.6. Changements au sein du poste de police de Versoix

(Intervention de Skander Chahlaoui, Adjoint)

La semaine précédente s'est tenu une séance sur le réseau sécurité avec la police de Versoix, les garde-frontières ainsi que le garde-auxiliaire communal. **M. CHAHLAOUI** est heureux de communiquer que le poste de police de Versoix étoffera ses effectifs par l'engagement de six nouveaux policiers dès le 1^{er} janvier 2022. Dès lors, le poste focalisera ses interventions sur la police de proximité, le 117 étant délocalisé à Blandonnet.

Mme NOLL souhaite connaître l'évolution du nombre d'amendes infligées pour non-respect de l'interdiction de circuler dans les zones « riverains exceptés », qui est stabilisé à 105 selon les bannières placées dans ces zones.

M. CHAHLAOUI répond que cette question n'a pas été abordée lors de la rencontre du réseau sécurité, puisque le service compétent n'y était pas représenté. Il s'engage à faire son possible pour mettre les nombres d'amendes à jour.

6.7. Prochaine manifestation culturelle et Fête de l'Escalade

(Intervention de Skander Chahlaoui, Adjoint)

Le samedi 16 octobre 2021, la salle communale accueille un concert de hip-hop. **M. CHAHLAOUI** invite l'assemblée à y participer.

M. l'Adjoint poursuit avec l'annonce de la date de la Fête de l'Escalade, qui aura lieu le vendredi 10 décembre en soirée.

7. Rapport des commissions

7.1. Commission Cohésion sociale et Culture

(Rapport de M. Maximilien Ferrillo, président)

Une séance a eu lieu le 21 septembre 2021. L'ordre du jour de la séance du 21 septembre portait sur les deux entrées, Culture et Cohésion sociale.

7.1.1. Culture

7.1.1.1. Implication de la commission dans l'élaboration du programme culturel 2021

Concernant le point Culture, le président de la commission a tout d'abord remercié l'ensemble des commissaires pour leur implication dans l'élaboration et le relooking du programme de la saison culturelle, en précisant que l'essentiel des changements qui ont été opérés pour obtenir une programmation et la communication liée à celle-ci sont issus du travail de ladite commission. C'est pourquoi il souhaiterait dorénavant co-signer la lettre d'introduction au programme culturel en tant que président de la commission, ce que le membre de l'Exécutif présent lors de la séance a volontiers accepté.

7.1.1.2. Programmation culturelle 2022-2023

La commission a évoqué des principes pour la prochaine programmation 2022-2023 et deux points complémentaires. Le premier concerne le suivi de la programmation, à savoir un projet de sondage de satisfaction à distribuer aux spectateurs lors des manifestations. Le deuxième concerne l'extension de la programmation durant l'été, assorti d'un budget pour cette réalisation.

7.1.1.3. Défraiement de deux jeunes lors de manifestations culturelles

Enfin, pour les productions culturelles, les commissaires ont mis en avant la lourdeur de leur implications lors des manifestations. L'an prochain, celles-ci seront au nombre de 15, auxquelles s'ajoute la manifestation des 30 ans de la Chapelle, ce qui représente une augmentation de 40% par rapport aux saisons culturelles précédentes. Une solution a été évoquée, à savoir le défraiement de deux jeunes pour gérer chacune des manifestations, en présence d'un commissaire bénévole.

7.1.2. Cohésion sociale

Concernant le point Cohésion sociale, à l'instar de la commission des Sports et Manifestations, la commission a décidé de la reprise des activités et des manifestations.

7.1.2.1. Manifestations dédiées aux jeunes et aux aînés

La manifestation pour les jeunes sera organisée par l'Association des Jeunes Actions (AJA). Celle pour les aînés sera organisée par la Mairie, assistée par la commission Cohésion sociale et Culture.

7.1.2.2. Subvention exceptionnelle à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Collex-Bossy

Pour terminer, les commissaires ont voté l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association l'Amicale des sapeurs-pompiers de Collex-Bossy, avec pour objectif le soutien à la cohésion sociale, l'aide à l'organisation de manifestations et d'événements comme les Promotions.

Tous les points à l'ordre du jour ont été traités.

7.2. Commission du Territoire

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

Une séance a eu lieu le 4 octobre 2021, durant laquelle la commission s'est d'abord penchée sur le budget 2022. La commission souhaite toujours l'allocation de Fr. 25'000.- dans le budget de défense de la commune, comme suggéré par Mme Cecilia MORGANELLA, selon la logique dite « de pot commun ».

Ensuite, la commission a abordé le Plan directeur communal, en émettant ses remarques sur le rapport du second atelier participatif. Les remarques des commissaires seront redirigées vers le Secrétariat général.

De plus, la commission a discuté du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive-Droite (GICORD), qui sera traité ultérieurement selon l'ordre du jour de la présente séance.

Finalement, le Comité de pilotage pour la valorisation des mâchefers de l'incinération (COPIL) s'est réuni le 20 septembre 2021. En résumé, le Service cantonal de géologie, sols et déchets (GESDEC) défend toujours la même position, sans changement, alors que les communes participant au COPIL veulent aborder une solution de stockage des mâchefers.

7.3. Commission des finances

(Rapport de M. Michael Kende, président)

Une séance a eu lieu le 5 octobre 2021, durant laquelle la commission a traité des projets de délibération 11/2021 et 12/2021 respectivement pour le crédit de rénovation de la Ferme Gindre-Constantin et le réseau de haut-débit dans le hameau de Mâchefer.

Les commissaires ont préavisé favorablement les deux projets de délibération, à l'unanimité.

7.4. Commission des sports et manifestations

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

Une séance a eu lieu le 11 octobre 2021.

Le conseil consultatif du Groupement Intercommunal pour le Stade Marc Burdet (GISMB) a visité les locaux du stade a eu lieu le 22 septembre, suite aux travaux effectués durant l'été. Les visiteurs ont pris note des travaux effectués en cuisine. Un problème de ventilation dans les vestiaires reste encore à éclaircir.

La commission a ensuite été alertée des développements pour le budget 2022 et a été amenée à émettre ses suggestions.

La commission a également été saisie d'un projet de manifestation pour le lancement des travaux de la Ferme Gindre Constantin, à l'initiative de M. Frédéric BETTO. L'évènement consiste à sceller la première pierre et à inviter la population pour qu'elle visualise les travaux et s'approprie le projet. Cette manifestation sera organisée en coordination avec le bureau d'architecte et sa date reste à préciser.

M. Skander CHAHLAOUI a abordé l'organisation de la fête de l'Escalade et averti qu'elle se déroulera le vendredi 10 décembre 2021. Les conseillers municipaux sont invités à faire parvenir leurs idées de thèmes à la présidente de la commission, qui organisera un vote le vendredi 15 octobre 2021.

La flambée des sapins 2022 aura lieu le 9 janvier 2022, avec comme date de secours le 16 janvier 2022.

En ce qui concerne la remise en service du four à pain, la commission attend toujours un devis supplémentaire de la part de fumistes.

En conclusion, la présidente de la commission invite tout un chacun à se retrouver samedi 16 octobre 2021 à 13h30 au centre communal pour l'action « Nettoyons notre village ».

7.5. Commission des Infrastructures

(Rapport de M. Thierry Potvin, vice-président)

Le président de la commission, M. Sébastien PESENTI étant absent, la tâche revient au vice-président, M. Thierry POTVIN de résumer la dernière séance de la commission Infrastructures.

Il invite les personnes intéressées à consulter le procès-verbal de la séance qui, lui semble-t-il était très chargée, mais très utile.

M. le Maire a d'abord présenté le renouvellement de la chaufferie à bois communale et l'extension du réseau de chauffage à distance. Il a prévu le lancement de la nouvelle chaufferie à bois lors de la saison de chauffe hivernale 2022. La commission continuera à suivre le projet.

Il a ensuite été question du projet d'aménagement d'une zone de rencontre au chemin Champion. A ce sujet, la commission souhaite se prononcer dans le contexte du projet plus large de pacification du centre du village.

La commission a aussi continué d'examiner la question du coût et de l'opportunité de l'installation d'un éclairage du cheminement le long du stade. Des consultations se poursuivent avec une nouvelle entreprise.

Des échanges ont également eu lieu sur les questions de coexistence pacifique entre les différents moyens de locomotion sur le chemin de la Carpendelière et la route de Bois-Chatton.

La prochaine séance de commission aura lieu le 18 octobre 2021.

8. Délibération 10/2021 en vue de l'approbation de la modification des statuts du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive-Droite du Lac (GICORD)

Le Président soumet l'ensemble du texte de la délibération telle que lue par Mme la Secrétaire au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 14 Conseillers municipaux sur 15 sont présents, le Président n'exerce pas son droit de vote) :

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY**D É L I B É R A T I O N
10/2021****Délibération en vue de l'approbation de la modification des statuts du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive-Droite du Lac (GICORD)**

Vu la création du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive-Droite du Lac (GICORD) en 1999 par les communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix, basée sur une autorisation d'exploitation de 2'000 tonnes de déchets compostables par année ;

Vu les statuts du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive-Droite du Lac (GICORD) du 8 juillet 1999 ;

Vu la décision de verser une subvention d'investissement des communes partenaires au GICORD destinée à financer le réaménagement et la mise en conformité de son site correspondant au DDP 3690 sis sur la parcelle n°357 au 1, chemin du Marais-du-Four à Bellevue ;

Vu les différentes discussions du Conseil intercommunal du GICORD en séances des 11 avril 2019 et 27 novembre 2019, ainsi que la décision de principe en séance du 27 février 2020 prise sur la clé de répartition, en dérogation de l'art. 9 des statuts du 8 juillet 1999 ;

Vu la nécessité d'adapter les statuts du GICORD du 8 juillet 1999 faisant suite au réaménagement du site ainsi qu'à la nouvelle clé de répartition des coûts entre communes du Groupement, telle qu'utilisée pour la délibération de subvention d'investissement mentionnée au point précédent ;

Vu l'information donnée sur les nouveaux statuts à la Commission consultative du 22 septembre 2021 ;

Vu les articles 30, alinéa 1 lettre u), 52 al.2 et 91, alinéa 1 lettre g) de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984 (B 6 05) ;

Sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Dans sa séance du 12 octobre 2021****D É C I D E
A la majorité simple**

Par 13 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité de ses membres présents,

1. D'approuver la modification des statuts du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive-Droite du Lac (GICORD) du 8 juillet 1999, dont la nouvelle version signée par les représentants membres du Groupement est jointe en annexe à la présente délibération.
2. De subordonner cette délibération à l'acceptation des délibérations similaires prises par les communes membres du Groupement, soit Bellevue, Collex-Bossy, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix.
3. De fixer l'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts au 1^{er} janvier 2022, après approbation par le département compétent.

Thierry Potvin, Président du Conseil Municipal

En conséquence, la délibération ci-dessus est acceptée.

9. Délibération 12/2021 au sujet d'un crédit d'investissement complémentaire de Fr. 12'320.- pour les travaux liés au déploiement du réseau à haut débit dans le hameau de Machefer, sis sur la commune de Collex-Bossy

Le Président soumet l'ensemble du texte de la délibération telle que lue par Mme la Secrétaire au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 14 Conseillers municipaux sur 15 sont présents, le Président ne vote pas) :

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

**D É L I B É R A T I O N
12/2021**

Délibération au sujet d'un crédit d'investissement complémentaire de Fr. 12'320.- pour les travaux liés au déploiement du réseau à haut débit dans le hameau de Machefer.

Vu le crédit d'engagement de 160'000 F voté par le conseil municipal le 11.09.2017,

Vu les dépenses comptabilisées pour un montant total de 172'320.- F, le crédit initial ayant été sous-évalué en raison de la TVA non-mentionnée dans le devis de Swisscom,

Vu que les travaux ont été complètement réalisés et payés,

Vu le message du SAFCO dans son rapport sur les comptes 2020,
Conformément à l'art. 30, al.1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Dans sa séance du 12 octobre 2021**

DÉCIDE :

Par 13 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité de ses membres présents,

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 12'320.- F pour couvrir les dépenses réalisées.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 11.09.2017.

Thierry Potvin, Président du Conseil Municipal

En conséquence, la délibération ci-dessus est acceptée.

10. Délibération 11/2021 pour un crédit de rénovation de la ferme Gindre-Constantin d'un montant de Fr. 9'442'640.-

Le Président annonce le moment tant attendu permettant le lancement des travaux à la ferme Gindre-Constantin. Il soumet l'ensemble du texte de la délibération telle que lue par Mme la Secrétaire au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 14 Conseillers municipaux sur 15 sont présents, le Président ne vote pas) :

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY**D É L I B É R A T I O N
11/2021****Délibération pour un crédit de rénovation de la Ferme Gindre-Constantin d'un montant de Fr. 9'442'640.-.**

Vu le crédit d'étude de Fr. 880'000.- voté le 9 décembre 2019,

Vu le devis établi par l'Atelier March le 28 septembre 2021,

Vu l'autorisation de construire DD 310'212 délivrée le 13.08.2021, entrée en force,

Vu les demandes de subventions formulées auprès de l'Office Cantonal de l'Energie et de l'Office du Patrimoine et des Sites,

Vu la présentation effectuée devant la séance de commissions réunies du 29 septembre 2021,

Vu le rapport de la commission des Finances du 5 octobre 2021,

Conformément à l'art. 30, al.1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Dans sa séance du 12 octobre 2021****D É C I D E
A la majorité simple**

Par 12 oui, aucun non et 1 abstention,

1. De réaliser les travaux de rénovation de la ferme Gindre-Constantin.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de Fr. 9'442'640.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
4. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 9'442'640.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Thierry Potvin, Président du Conseil Municipal

En conséquence, la délibération ci-dessus est acceptée.

M. Frédéric BETTO annonce son bonheur ainsi que celui de ses collègues, que le projet commence et aboutisse. Il restera attentif à son financement, qui ne doit pas mettre en difficulté les finances communales.

Mme Dorothea NOLL rejoint M. BETTO dans son bonheur. Ils ont tous les deux assisté aux séances d'adjudication et le montant du crédit de rénovation peut sembler important. Toutefois, les deux commissaires ont suivi les devis généraux et ont vu le travail d'optimisation qui a été réalisé. La délibération engage une somme importante, qui a été mûrement réfléchie.

Au nom du groupe Parti Démocrate-Chrétien Ouvert, **Mme Odile TAHÉRI** annonce que les membres sont très contents que les travaux de la Ferme Gindre-Constantin aient lieu. Ils surveilleront de près la gestion de l'espace dédié aux habitants, notamment sur la gestion du lieu par le futur exploitant et la comptabilité des débuts.

11. Décision de l'ACG sujette à opposition du Conseil municipal – subvention de 2.2 millions de francs pour l'acquisition d'un système d'information de gestion des ressources humaines, destiné aux 44 communes membres du Service intercommunal d'informatique

Le Conseil municipal est par ailleurs saisi d'une décision de l'ACG sujette à opposition du Conseil municipal. Il s'agit d'une subvention de 2.2 millions de francs pour l'acquisition d'un système d'information de gestion des ressources humaines, destiné aux 44 communes membres du Service intercommunal d'informatique. Les Conseillers municipaux ont pu prendre connaissance du texte complet de cette décision de l'ACG, disponible sur CMNet.

Le Président POTVIN demande si des conseillers municipaux souhaitent exercer leur droit d'opposition à cette décision.

En l'absence de réponse, le Président conclut que par conséquent, le Conseil municipal de Collex-Bossy n'exercera pas son droit d'opposition à la décision précitée de l'ACG.

12. Propositions individuelles et questions

12.1. Ouverture de la buvette du Stade

(Question de Mme Rose-Marie Mota)

Mme Rose Marie MOTA demande la date de réouverture de la buvette du Stade Marc Burdet, qui se trouve être à la fois un lieu de rencontre pour les joueurs de football mais aussi un lieu important pour la vie du village.

M. MUÑOZ répond que la procédure de sélection d'un nouveau gérant suit son cours et serait, en principe, conclue dans un délai de 7 à 10 jours.

12.2. Remplacement extraordinaire de Mme Noll au Conseil consultatif du GISMB

(Demande de Mme Dorothea Noll)

Le lendemain se déroule une séance du Conseil consultatif du Groupement Intercommunal du Stade Marc-Burdet, à laquelle ni Mme Dorothea NOLL ni M. Frédéric BETTO ne pourront assister. Aucun membre de la commission des Sports et Manifestations ne peut les remplacer. Ils cherchent des suppléants pour le lendemain.

La séance aura lieu à 18h30 à la salle du Conseil municipal de Bellevue.

Mmes MALHERBE et MOTA se proposent comme remplaçantes extraordinaires de Mme NOLL et confirmeront leur présence le lendemain matin.

12.3. Réfection du chemin de la Carpendelière

(Question de Mme Dorothea Noll)

Mme NOLL demande si les travaux de réfection du chemin de la Carpendelière et la pose d'une barrière ont eu lieu.

M. FRACHEBOUD explique que ces travaux avaient été commandés, pour lesquels l'entreprise Signal fournissait l'entreprise Scrasa. Il s'est avéré que Signal s'est trompé dans une cote, ce qui repousse la pose de la barrière définitive. Entre temps, une barrière temporaire en plastique a été posée. En ce qui concerne les travaux du chemin longeant le Marquet, ceux-ci ont eu lieu selon les directives données.

12.4. Portail de l'Eglise et jardin des souvenirs

(Intervention de Mme Dorothea Noll)

Mme NOLL a remarqué que le portail d'accès à l'Eglise ne fermait plus correctement. Elle ajoute que le cimetière comporte un jardin des souvenirs mais qu'elle aimerait qu'un panneau indicatif soit mis en place pour expliquer qu'il s'agit d'un jardin des souvenirs soit mis en place.

M. FRACHEBOUD indique que le portail relève de l'Eglise mais qu'il s'occupera du suivi de ces demandes.

12.5. Tentes communales

(Suivi d'une question de Mme Dorothea Noll)

Lors de la précédente séance du Conseil municipal, **Mme NOLL** avait demandé un éclaircissement concernant la gestion du prêt des tentes communales. Elle n'a, à ce jour, pas reçu de réponse.

M. MUÑOZ répond que cette question ne relève pas de l'Exécutif et l'invite à contacter le Secrétariat général.

12.6. Porte du hangar du stade

(Question de Mme Dorothea Noll)

Mme NOLL rappelle que la porte du hangar destiné au stockage du matériel du stadier est toujours cassée. Elle demande si celle-ci sera réparée prochainement ou sera prévue au budget 2022.

M. MUÑOZ, en sa qualité de président du GISMB, lui indique que cette réfection est prévue au budget 2021.

12.7. Certificat COVID pour assister aux séances du Conseil municipal

(Question de M. Michael Kende)

M. Michael KENDE revient sur une question posée lors de la précédente séance du Conseil municipal, dans laquelle il considérait que les mesures sanitaires à prendre au sein du Conseil municipal. Premièrement, il est satisfait que les séances du Conseil municipal aient lieu à la salle communale. Il souhaite savoir si le Certificat COVID pourrait être exigé pour assister aux séances du Conseil.

M. CHAHLAOUI lui indique que pour les manifestations, la commune doit respecter les directives fédérales et cantonales en la matière. Il existe une exemption de l'obligation de présenter un pass sanitaire lors des réunions politiques.

M. POTVIN suggère au conseiller municipal de présenter un projet de décision, s'il souhaite que le certificat COVID soit exigé pour assister aux réunions du Conseil municipal et de ses commissions.

12.8. Lancement d'un club de tennis de table à Collex-Bossy

(Intervention de M. Pablo Pfeiffer)

M. PFEIFFER a appris que l'assemblée générale d'un club de tennis de table avait eu lieu à Collex-Bossy. Il demande des précisions.

M. CHAHLAOUI apprend à l'assemblée que la commune s'est en effet impliquée dans la création d'un club de tennis de table au sein de la commune. Celui-ci est en cours de gestation et organisera ses activités à la salle communale.

12.9. Tapis bitumeux de la route de Collex

(Information de M. Bernard Fracheboud)

M. FRACHEBOUD s'attendait à une question concernant le revêtement de la route de Collex. Il informe que l'entreprise chargée des travaux de la route de Collex posera le tapis bitumeux les 21 et 22 octobre 2021. Deux points seront traités par la suite pour assurer le traitement de l'eau de la conduite de 200mm.

* * *

Constatant l'absence d'autres interventions et l'ordre du jour ordinaire étant épuisé, le Président sonne la clôture de la séance du Conseil municipal à 20h38.

La parole est ensuite donnée au public. Conformément à la décision du Bureau du Conseil municipal du 11 mai 2021, les interventions du public ne sont pas consignées dans le procès-verbal.

Le président du Conseil municipal :
Thierry Potvin

La secrétaire du Conseil municipal :
Odile Tahéri

La procès-verbaliste :
Noémie Pralat